

LETTRE DE CONSULTATION

PREMIER BESOIN COMMANDE N 1

La présente consultation porte sur un accord-cadre multi-attributaires ayant pour objet un Chantier de manutention, conditionnement et déplacement des collections du musée d'archéologie nationale (M.A.N)

A la suite de la sélection de votre offre dans le cadre de l'accord cadre cité en objet, le premier besoin sera couvert par l'émission d'un bon de commande sur la base des conditions et critères définis dans la présente lettre de consultation avec l'un des attributaires de l'accord cadre.

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE

Le présent marché subséquent à compter de septembre 2018 est de préparer et évacuer la réserve Age du fer 1 (à l'entresol) pour permettre la pose des caissons et protéger au rez-de-chaussée les meubles d'archives(polyane) dans les ressources documentaires.

A compter de janvier 2019 (ou avant) préparer et évacuer les réserves (IX, VIII et VII) au 2e étage, puis la réserve Âge du Fer 2 et le cabinet des monnaies à l'entresol

Les opérations à mener sont les suivantes:

- conditionnements:
- Reprise et aménagement des conditionnements existants
- Réalisation des conditionnements des collections
- manutention, déplacements
- Déplacements des collections in situ ou dans d'autres espaces du musée
- Démontage, protection et déplacement du matériel muséographique
- Manutention des collections non-pondéreuses
- Manutention et évacuation de matériaux muséographiques voire la mise à disposition de bennes

Le détail et la volumétrie en annexe

REFERENCES A L'ACCORD-CADRE

Le présent marché subséquent s'inscrit dans le cadre de l'accord-cadre La présente consultation porte sur un accord-cadre multi-attributaires ayant pour objet un Chantier de manutention, conditionnement et déplacement des collections du musée d'archéologie nationale (M.A.N)

Les dispositions générales relatives à l'exécution du présent marché subséquent sont celles contenues au CCATP.

Les dispositions de la présente lettre de consultation valant cahier des charges précisent celles du CCATP.

ARTICLE 2 LES CONTRAINTES

Spatiales et matérielles: des espaces exigus dans lesquels nous devons pouvoir avoir accès pour la consultation, le prêt, la restauration et conditionner les œuvres. Ces espaces ne permettent pas de stocker les matériels de conditionnement et de manutention : ils doivent être adapté aux ouvrants et aux espaces de circulations.

Horaires et de sécurité-sûreté : les déplacements des collections et du matériel muséographique hors des réserves doivent tenir compte pour les mouvements de l'ouverture au public (particulièrement à l'entresol où sont les réserves Age du fer 1 et 2) ; entendons qu'idéalement il faut conditionner et prévoir les mouvements le mardi jour de fermeture ou avant l'ouverture au public les autres jours soit avant 10h le matin.

Conditionnements: certaines collections sont mal conditionnées mais déplaçables en l'état, en revanche il faut prévoir le conditionnement intégral d'une partie des objets en meubles (dans, sur). L'essentiel est de rationaliser et formater les conditionnements au maximum pour leurs futurs conservation et déplacement.

Le plomb : Le musée d'Archéologie nationale sis dans le château est orné dans différents espaces de peintures au plomb (réserves au 2e étage, à l'entresol).

Le prestataire devra prévoir des protections adaptées dans son protocole d'intervention : combinaisons jetables, blouses, gants, masques. Les candidats au marché auront la possibilité de poser des questions sur ce sujet sur la plateforme des marchés publics.

Il revient aux candidats de définir le type et la quantité d'EPI qu'ils mettront en place pendant ces opérations.

ARTICLE 3. DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION

Le présent marché subséquent est conclu pour une durée de 10 mois

ARTICLE 4. ATTRIBUTION DU PREMIER BON DE COMMANDE

1. Critères d'attribution

Après sélection des prestataires de l'accord cadre, le présent marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants :

1) Valeur technique de l'offre : 60% : notamment appréciée au regard du mémoire technique remis par l'Entreprise dans son offre:

- **Organisation de l'équipe proposée pour le chantier** (20 points)
 - Méthodologie proposée pour assurer la gestion administrative et technique de l'exécution du chantier
 - Moyens humains (organigramme de chantier nominatif avec qualification et CV des principaux intervenants) et matériels affectés au chantier
 - Procédures de contrôle des sous-traitants et du personnel
- **Organisation et tenue du chantier** (20 points)
 - Intégration des contraintes spécifiques du site et de l'opération, gestion du site occupé et adaptabilité aux contraintes d'exécution
 - Mesures prévues pour assurer la sécurité sur le chantier et ses abords
 - Dispositions prises pour réduire les nuisances de chantier (acoustique, poussière, etc...)
 - Dispositions envisagées pour la gestion des déchets

➤ **Installations techniques et qualité des matériaux** (20 points)

- Fiches techniques et documents de certification des matériaux, matériels et produits proposés
- Gestion des approvisionnements des matériaux, matériels et produits (délai de fabrication et d'acheminement)
- Installations de chantier, moyens de levage et de manutention des matériels

2) **Prix des prestations : 40%** apprécié au regard du BPU/DQE ou du DPGF selon la formule suivante :

$$\text{Note pondérée} = \frac{70\% \times \text{Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$$

2. Jugement des offres :

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des critères défini supra. L'offre la mieux classée sera retenue et le marché et un bon de commande émis.

ARTICLE 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Outre les documents de la consultation de l'accord-cadre, dont les dispositions s'appliquent au présent marché, le dossier de consultation du présent marché se compose :

- de la présente lettre de consultation, valant cahier des charges.
- Les annexes sur la volumétrie, les plans et le descriptif

ARTICLE 6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION DU MARCHE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si au regard des informations dont il peut disposer, le candidat constate des incohérences dans la consommation annuelle de référence, la capacité journalière, le profil de consommation, la date de début de fourniture, il est autorisé à corriger ces éléments pour peu qu'il le signale et le justifie.